

**AU SITE-MÉMORIAL DU CAMP DES MILLES, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
CONCERNENT AUSSI LES ADULTES EN RESPONSABILITÉ**

**Signature le 30 août d'une convention avec
l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers**

Au cœur de l'objectif éducatif du Site-Mémorial du Camp des Milles, la formation des acteurs publics et privés prend toute sa place moins d'un an après l'ouverture de ce haut-lieu de mémoire.

En s'appuyant sur l'histoire du Camp des Milles, sur la visite des lieux restés intacts et sur les apports spécifiques des sciences sociales, cette activité de formation a pour mission essentielle de renforcer la vigilance face aux pratiques discriminatoires, et de favoriser la réflexion sur l'exercice des responsabilités en particulier dans des situations difficiles.

La mise en place de ces actions de formation répond au besoin, souvent exprimé par les concernés eux-mêmes, de former les cadres confrontés aux situations de discriminations et d'abus dans une période marquée par l'ébranlement de beaucoup de repères, mais aussi par des crises multiples, par la peur de l'Autre et par de dangereuses crispations identitaires.

Il s'agit d'aider à redonner du sens à l'engagement des cadres dans l'accomplissement de leur mission d'autorité au sein de leur organisme de travail, de mettre en avant le rôle-clé et la responsabilité de chaque individu, acteur essentiel de la structure, notamment dans un environnement socioéconomique instable, et d'éclairer chacun sur ses forces et faiblesses dans l'exercice de l'autorité comme dans l'exécution.

D'une durée d'un ou plusieurs jours et coproduites avec l'Université Aix-Marseille, les formations dispensées proposent une première approche de sensibilisation par une visite des lieux d'internement puis une étape de questionnement, de réflexion et d'échanges sur la base d'exposés, d'un film semi-immersif, d'expériences psychosociales, de scénettes interactives et d'étude de cas.

Des formations tests ont déjà eu lieu auprès du personnel de collectivités locales, de l'Éducation nationale et de grandes entreprises régionales, ainsi qu'auprès du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

Cette action de formation enrichit la dimension éducative voulue par les initiateurs du projet de Site-Mémorial pour que l'homme puisse apprendre de son passé et exerce efficacement sa vigilance face à l'inacceptable. Elle complète ainsi l'action menée dès l'ouverture du Mémorial auprès des scolaires en coopération étroite avec l'Éducation nationale.

C'est dans ce cadre général qu'une convention liant l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (Ensosp) à la « Fondation du Camp des Milles-mémoire et Éducation » sera officiellement signée le 30 août à 11h45 dans les locaux du Site-Mémorial.

Elle aura pour objet principal d'instituer la conduite d'activités conjointes notamment par des visites du Site-mémorial par les officiers et élèves-officiers de l'Ensosp ou par la participation des deux structures à des formations professionnelles et citoyennes en particulier à l'égard des jeunes.

Contacts Presse :

ODILE BOYER
odile.boyer@campdesmilles.org
+33 (0) 6 13 24 24 25 ou +33 (0) 4 42 39 17 11

DINESH TEELUCK
dinesh.teeluck@campdesmilles.org
+33 (0) 6 78 99 74 63 ou +33 (0) 4 42 39 17 11

Rappelons que le Camp des Milles est le seul grand camp français d'internement et de déportation encore intact et accessible au public. Il vit passer 10 000 internés de 38 nationalités dont de nombreux artistes et intellectuels comme Max Ernst ou Hans Bellmer, des hommes politiques, des journalistes... Son histoire
www.campdesmilles.org

témoigne des intolérances successives, xénophobe, idéologique et antisémite qui conduisirent à la déportation de plus de 2 000 hommes, femmes et enfants juifs depuis le Camp des Milles vers le camp d'extermination d'Auschwitz via Drancy .

Ils faisaient partie des 10 000 juifs de la zone dite "libre" qui, avant même l'occupation de cette zone, ont été livrés aux nazis par le gouvernement de Vichy, puis assassinés dans le cadre de la "Solution finale"

L'ambition du Site-Mémorial du Camp des Milles est de rappeler l'histoire tragique dont témoigne le camp des Milles et de s'appuyer sur l'histoire de la Shoah et d'autres génocides, pour présenter un « volet réflexif » inédit visant à renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur face aux menaces permanentes du racisme, de l'antisémitisme, de l'intolérance et du fanatisme. Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constitue, par les médiations utilisées, une réalisation pédagogique unique au monde sur un lieu de mémoire.

Les expositions permanentes du Site-Mémorial sont organisées sur 15 000m2 de bâti et 7 ha, selon le parcours muséographique suivant :

- Le **Volet historique** présente l'histoire des trois grandes périodes du Camp des Milles entre 1939 et 1942, replacé dans son contexte local, national et européen ; des bornes audiovisuelles reconstituent les destins individuels d'internés célèbres ou inconnus ; d'autres présentent le récit de témoins de cette époque.

- Le **Volet mémoriel** permet la visite, émouvante, des lieux historiques laissés en l'état. L'immense « four à tuiles » baptisé Die Katakombe par les internés qui en firent un lieu de création artistique constitue l'un des temps forts de la visite avec les espaces où s'entassaient les internés dans les étages.

- Le **Volet réflexif** présente, pour la première fois sur un lieu de mémoire, des connaissances scientifiques pluridisciplinaires qui permettent au visiteur de mieux comprendre les engrenages et les mécanismes humains récurrents (préjugés, passivité, soumission aveugle à l'autorité...) qui ont conduit et peuvent conduire au pire. Il s'agit ainsi de donner au visiteur des outils de réflexion sur la responsabilité de chacun dans une « montée des périls ».

Cette section « réflexive » se termine par un « Mur des actes justes », mur présentant la diversité des actes de sauvetage et de résistances aux quatre grands crimes à caractères génocidaires du XXe siècle, contre les Arméniens, les Juifs, les Tsiganes et les Tutsis au Rwanda. Un hommage, et une invitation à la responsabilité individuelle.

Le visiteur peut aussi visiter l'**exposition nationale de Serge Klarsfeld** sur les « 11000 enfants juifs déportés de France à Auschwitz » réalisée par l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. Il s'agit d'une collection exceptionnelle de documents rares présentée de manière permanente dans les lieux. Cette exposition prend un relief particulier alors que du camp des Milles furent déportés une centaine d'enfants à partir de l'âge de un an. **Entrée libre.**

Après sa sortie du bâtiment principal, le visiteur accède à une « **Salle des peintures** » où se trouvent d'immenses peintures murales colorées et ironiques, réalisées par les internés. **Entrée libre.**

Le **Chemin des Déportés**, emprunté à l'été 1942 par plus de 2000 hommes, femmes et enfants juifs conduit enfin au **Wagon du Souvenir** situé à l'endroit même du départ pour la déportation. **Accès libre.**

Principaux partenaires publics, privés et associatifs de la Fondation du Camp des Milles-Mémoire et Éducation :

Ministères de la Culture, de l'Éducation nationale de l'Intérieur et de la Défense, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Communauté du Pays d'Aix, Ville d'Aix-en-Provence, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Mémorial de la Shoah, CRIF, Association des Fils et Filles des déportés juifs de France, Association du Wagon-souvenir (regroupant l'ensemble des associations locales d'anciens résistants, internés et déportés), Groupe Lafarge, rejoints par la Communauté Urbaine de Marseille, la Ville de Marseille, la Fondation d'Entreprise Ecureuil, France Télécom, Axa, la SNCF et le Groupe Alteor.